

Expérimentation animale et opacité administrative

Comment accéder aux informations et aux documents ?

LES ESTIVALES DE LA
Question animale 2021

Nicolas Marty / La volière des écureuils bleus
— <https://experimentation-animale.info> —



LES DOCUMENTS PUBLIÉS

LES DOCUMENTS NON PUBLIÉS



Les guides de communication

Les accords de transparence

NÉCESSAIRE

3R

RÉGLEMENTÉE

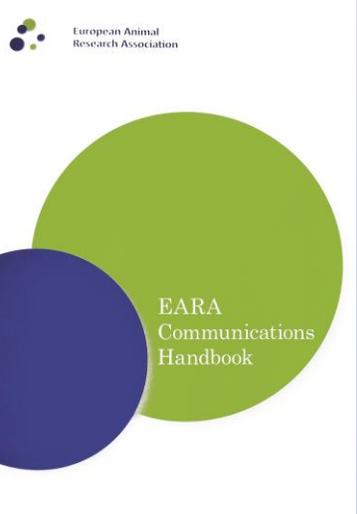
INDISPENSABLE

ÉTHIQUE

Une partie importante du message devrait être que l'on ne peut pas avoir une science efficace et de bonne qualité, ni de médicaments qui sauvent des vies, sans la recherche animale.
 (S. Morosan 2020, à propos du guide de la LERU)

Chaque citoyen a droit à une information complète, claire et exacte sur les raisons et les conditions de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques ou réglementaires, sur le cadre réglementaire de cette utilisation ainsi que sur les progrès scientifiques et médicaux qui en découlent.

(Charte de transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires, FR 2021)



38 p. / 375€
 (EARA 2019)

(si un-e journaliste visite un labo)
 s'assurer qu'il n'y a pas d'avertissements ou de panneaux qui pourraient soulever des questions auxquelles l'institution ne veut pas répondre.
 (EARA 2019)

Les jeudis de la transparence permettront au public de découvrir pourquoi il est nécessaire d'utiliser des animaux.
 (EARA 2020)

(Concordat on Openness on Animal Research in the UK 2014)



"Nous profitons de cet Inf'OPAL pour informer les personnes qui ne le seraient pas déjà qu'un administré, après avoir essayé sans succès d'obtenir les documents internes de fonctionnement d'un CEEA, s'est adressé à la commission d'accès aux actes administratifs (CADA), qui lui a donné raison. La CADA a aussi demandé aux DD(CS)PP de transmettre à cette personne les rapports d'inspection des établissements, tant que cela ne met pas en danger la sécurité des biens et des personnes. **La vigilance est donc de mise.** De plus, concernant les CEEA, le ministère de la recherche nous signale qu'un travail interministériel devant aboutir à une position commune est en cours sur ce sujet, et qu'**il est toujours préférable, concernant les CEEA, de prévenir la cellule du ministère concernée le plus en amont possible en cas de sollicitation équivalente.**"

(Inf'OPAL 58, janvier 2021)





LES RÉSERVES DU CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION (CRPA L311)

- L311-2 – exclusion des documents préparatoires et des demandes abusives (systématique ou répétitives).
- L311-5 – exclusion des documents concernés par des secrets (des délibérations, de la défense nationale...) ou qui porteraient atteinte à la sécurité des personnes ou de l'État ou à la recherche et à la prévention d'infractions.
- L311-6 – exclusion des documents qui portent atteinte à la vie privée ou au secret des procédés, qui émettent un jugement de valeur ou qui pourraient générer un préjudice.



- recours ou référé (urgence)
- mémoire en défense
- mémoire(s) en réplique
- clôture de l'instruction
- audience

DEMANDE À L'ADMINISTRATION

SAISINE DE LA CADA

RÉCÉPISSÉ

AVIS

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

POURVOI EN CASSATION (CONSEIL D'ÉTAT)

JURISPRUDENCE

un mois sans réponse ou refus explicite

1 à 6 mois

un mois sans réponse ou refus explicite malgré un avis positif

1 à 2 ans

en cas de décision défavorable et contestable

COMMUNICATION (CRPA L311-9)

- consultation sur place
- reproduction (0,18€ / page A4)
- envoi électronique
- publication



Rick Bogle

“On fonctionne tous de la même manière.”

Des expériences macabres de Harry Harlow, au milieu du 20e siècle, aux recherches tout aussi injustes et parfois illégales pratiquées en ce début de 21e siècle, ce livre se penche sur l'utilisation des animaux à des fins scientifiques à l'Université de Wisconsin-Madison.

Rick Bogle y analyse notamment les stratégies de communication utilisées ces 70 dernières années par cette grande université publique des États-Unis : mise en avant des réussites de l'expérimentation animale, échecs passés sous silence, tentatives de discréditer les associations animalistes, mais aussi déformation des faits et manipulation de la réglementation en sa faveur pour assurer ses sources de revenus.

Sans les interventions des animalistes, une grande partie des informations contenues dans cet ouvrage n'auraient jamais été rendues publiques. Aucune sanction n'aurait alors été appliquée, et les animaux concernés auraient continué de subir des traitements pires que ceux qu'autorise la loi.

Traduit de l'anglais par Nicolas Marty

Crédits photos : Rick Bogle 1997 et PETA 2020



ISBN : 979-10-359-3356-2 | 25 €



9 791035 933562

“On fonctionne tous de la même manière.”

Rick Bogle



Rick Bogle

“On fonctionne tous de la même manière.”

L'utilisation des animaux à l'Université de Wisconsin-Madison



« Dans un arrêt du 8 juillet 1991, (...), le Conseil d'État a jugé suffisant pour motiver une décision d'expulsion d'indiquer, dans un souci de discrétion, que "l'intéressé est en relation avec des groupes d'action violente ayant commis, ou susceptibles de commettre des attentats".

Au cas d'espèce, la décision contestée devant votre juridiction répondait également, dans sa formulation, à des exigences de discrétion et neutralité eu égard aux activités du requérant qui sont décrites sur le site Internet de l'association ACTA-Gironde dont il est le président.

Ainsi, il est indiqué dans la présentation figurant sur la page d'accueil : "nous manifestons également face aux lieux d'exploitation pour contester leur présence" et ACTA-Gironde y rappelle qu'un de ses combats est l'exploitation des animaux pour la recherche scientifique.

Il s'agissait donc de privilégier, en motivant la décision, une approche objective et raisonnée du risque lié à la communication de certaines informations en évitant le procès d'intention ou perçu comme tel par le requérant. »

— 14/06/2021, mémoire en défense

« Bien qu'il ne s'agisse que de problèmes de suivi des procédures de la part du professionnel, à la lecture de la formulation utilisée dans le rapport d'inspection, la population (...) aurait pu penser que des animaux non destinés à la consommation humaine pouvaient se retrouver au stade de la distribution.

C'est ce que souligne le rapport parlementaire d'information sur les moyens de juguler les entraves et obstructions à certaines activités légales déposé le 21 janvier 2021 à l'Assemblée nationale. »

— 06/04/2021, mémoire en défense

RAPPORTS
D'INSPECTION

VADE MECUM
D'INSPECTION

DATE DES
INSPECTIONS

MAILS DU MINISTÈRE
AUX DDPP



Expérimentation animale et opacité administrative

Comment accéder aux informations et aux documents ?

LES ESTIVALES DE LA
Question animale 2021

Nicolas Marty / La volière des écureuils bleus
— <https://experimentation-animale.info> —

